



PASSEPORT

Informations générales

HORAIRES ET JOURS

Le service est ouvert au public pour :

- Dépôt des dossiers : sur rendez-vous uniquement du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 maximum.
- Retrait des passeports : sans rendez-vous, uniquement les vendredis.

ADRESSE :

26 Bis avenue Raphaël 75016 Paris (Métro La Muette, ligne 9 ou RER C Boulainvilliers).

Permanence téléphonique : 07 84 21 01 87 du lundi au vendredi, de 9h à 10h. En dehors, **envoi de SMS obligatoire** et le service vous répondra.

FRAIS

- De 0 à 15 ans : 55€
- De 16 ans à plus 70€

NB : Les frais de dossiers sont réglés uniquement en ESPÈCES au moment de la présentation de la demande de passeport. Ils couvrent le traitement de la demande ainsi que les frais de chancellerie. Ils ne sont pas remboursables, quelle que soit l'issue de la demande (accord, refus ou désistement).

RAPPELS :

1. Les Avis de naissance ne sont pas acceptés.
2. La liste des pièces à fournir est donnée à titre indicatif. Des documents supplémentaires pourront être demandés selon la situation personnelle du demandeur. Les dossiers envoyés par courrier postal ne seront ni pris en compte ni renvoyés à l'expéditeur.
3. Pour tout renouvellement en cas de perte, ou de vol, une déclaration de perte /vol délivrée par les autorités compétentes est obligatoire. Merci de bien vouloir vous en munir lors de votre démarche.

PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT

Pièces à fournir en fonction de votre situation

Gabonais de souche

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- Acte de naissance original + copie légalisée (légalisation possible au Consulat) ou
- Si acte refait ou corrigé sur décision de justice :
Joindre le jugement (supplétif, d'annulation, reconstitutif, rectificatif, etc.) + copie légalisée du nouvel acte de naissance.

Gabonais par naturalisation

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- L'original de l'acte de naissance du pays d'origine comportant la mention marginale + copie légalisée portant la mention marginale (légalisation possible au Consulat).
Si acte de naissance transcrit sur décision de justice: joindre ledit acte de naissance + le jugement.
- Décret de naturalisation + certificat d'authenticité
- Certificat de nationalité
- Copie du jugement ordonnant la délivrance du certificat de nationalité.

Gabonais par droit de sol

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- Acte de naissance original + copie légalisée (légalisation possible au Consulat).
- Si acte refait ou corrigé sur décision de justice:
Joindre le nouvel acte de naissance + Jugement (supplétif, d'annulation, reconstitutif, rectificatif, etc.) + copie légalisée du nouvel acte de naissance.
- Certificat de nationalité
- Copie du jugement ordonnant la délivrance du certificat de nationalité.

Gabonais par effet de mariage

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- L'original de l'acte de naissance du pays d'origine comportant la mention marginale + copie légalisée comportant la mention marginale (Étranger légalisation mairie centrale ou premier arrondissement de Libreville).
 - Si acte de naissance transcrit:
Joindre le jugement ordonnant la transcription de l'acte de naissance étranger + l'original du nouvel acte de naissance + la copie légalisée dudit acte..
- Certificat de nationalité
- Copie du jugement ordonnant la délivrance du certificat de nationalité
- Acte de mariage.

Mineur de 0 à 17 ans

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- Acte de naissance original + copie légalisée (légalisation possible au Consulat) ou
- Jugement (supplétif, d'annulation, reconstitutif, rectificatif, etc.) d'acte de naissance + copie légalisée du nouvel acte de naissance (si acte refait ou corrigé sur décision de justice)
- Autorisation parentale
- Copie de la pièce d'identité du parent gabonais signataire de ladite autorisation.

Femme mariée

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- Acte de naissance original + copie légalisée (légalisation possible au Consulat), ou
- Si acte refait ou corrigé sur décision de justice:
Joindre l'original du nouvel acte de naissance + jugement (supplétif, d'annulation, reconstitutif, rectificatif, etc.) + copie légalisée du nouvel acte de naissance légalisée.
- Acte de mariage original + copie légalisée dudit acte.

Femme divorcée

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- Acte de naissance original + copie légalisée (légalisation possible au Consulat).
- Si acte refait ou corrigé sur décision de justice:
Joindre l'original du nouvel acte de naissance + Jugement (supplétif, d'annulation, reconstitutif, rectificatif, etc.) + copie du nouvel acte de naissance légalisée.
- Jugement de divorce.

Veuve

- Formulaire de demande de passeport
- Photo couleur récente, fond blanc ou gris
- Acte de naissance original + copie légalisée (légalisation possible au Consulat).
- Si acte refait ou corrigé sur décision de justice:
Joindre l'original du nouvel acte de naissance + jugement (supplétif, d'annulation, reconstitutif, rectificatif, etc.) + copie légalisée du nouvel acte de naissance
- Acte de décès du conjoint.